Zeitschrift: Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare, Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de Documentation

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation

Band: 32 (1956)

Heft: 4

Rubrik: Varia

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VARIA

Prix Sevensma

Le Conseil de la FIAB, lors de sa 22e session, a choisi pour le 5e concours du Prix Sevensma (1958), le thème suivant :

Le service d'information d'une bibliothèque

L'étude définira la tâche du service d'information suivant les différents types de bibliothèques et la nature des demandes. Elle tiendra compte de la différence entre le simple renseignement bibliographique et l'information plus spécifique, basée sur les connaissances particulières du personnel, et établira la distinction entre cette dernière et les fonctions d'un centre de documentation proprement dit. L'informateur doit-il rester passif et se borner à répondre à la question posée, ou doit-il prendre l'initiative de fournir au lecteur une aide supplémentaire ? Doit-on traiter différemment les demandes présentées par écrit, oralement ou par téléphone ? Quelle doit être l'organisation des services en relation avec le caractère et l'importance de la bibliothèque : centralisation ou décentralisation ?

Il est recommandé de ne pas inclure les bibliothèques administratives et industrielles.

Le concours est ouvert à tout membre d'une association affiliée, âgé de moins de 40 ans à la date de la clôture du concours (31. 12. 1957) ; cette limite d'âge a été fixée parce que le prix a été fondé pour stimuler les jeunes bibliothécaires dans leurs études.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des langues admises par la Fédération pour ses publications.

L'envoi des mémoires sera anonyme. Chaque mémoire doit être muni d'une devise qui sera répétée sur une enveloppe scellée contenant le nom, les prénoms, la date et le lieu de naissance, la nationalité et l'adresse de l'auteur.

Les mémoires doivent comprendre 50 à 100 pages (env. 21 x 30 cm.) dactylographiquées, cent pages étant le maximum.

Le Conseil prend les dispositions nécessaires pour la constitution du jury.

L'auteur du mémoire gagnant est libre de la publier avec la mention du prix, à condition que le texte soit conforme à celui soumis au jury.

Les mémoires doivent parvenir *avant le 31 décembre 1957* au Secrétariat de la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires, a. b. s. Bibliothèque des Nations Unies, Genève.

Le jury déterminera le montant du prix qui est au maximum de *frs. 1000.-*. Le cas échéant, deux prix de frs. 500.— au plus pourront être attribués ex-aequo.

Ausstellungen - Expositions

Basel. Universitätsbibliothek

22.—30. Sept.: Basler Medizin zur Zeit des Humanismus und Barock.
13.—21. Okt.: Gedächtnisausstellung zum Basler Erdbeben (18. Okt. 1356).